préconiser le développement et l'enrichissement. Pour constituer le Registre, tenu à jour au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, tous les États membres de l'ONU sont invités à verser chaque année de l'information sur leurs importations et leurs exportations de sept grandes catégories de systèmes d'armements classiques. Depuis la création du Registre, plus de 90 pays y ont versé chaque année de l'information, et quelque 70 d'entre eux l'ont fait de façon systématique, dont le Canada. En tout, 138 pays ont fait parvenir des données pour au moins une année. Tous les principaux exportateurs d'armements et la plupart des principaux importateurs soumettent chaque année des rapports, et la plupart des régions géographiques y sont raisonnablement représentées. Couvrant plus de 90 p. 100 du commerce international des principales armes classiques, le Registre est aujourd'hui une source d'information importante et pertinente.

Le Canada compte parmi les pays, de plus en plus nombreux, qui communiquent aussi volontairement des données sur leurs avoirs et leurs achats militaires de produits nationaux. Cela va au-delà du minimum exigé par les Nations Unies et contribue pour beaucoup à la transparence mondiale concernant les capacités militaires. Nous incitons les autres pays à transmettre eux aussi ces données et à améliorer à d'autres égards leur contribution en s'assurant que les données fournies sont exactes, complètes et accompagnées de tout autre renseignement de base pertinent.

En plus des efforts qu'il déploie aux Nations Unies pour améliorer et enrichir le Registre, le Canada joue un rôle de premier plan au sein des organisations régionales en stimulant le dialogue sur les données versées au Registre et en appuyant la création de registres régionaux répondant aux préoccupations de sécurité spécifiques des États membres de l'organisation. Nous avons obtenu beaucoup de succès à cet égard au sein de l'Organisation des États américains (OEA) et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). De plus, nous continuons de travailler avec nos partenaires en vue d'améliorer le dialogue avec le Forum régional de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

Le Canada a en outre joué un rôle important dans l'élaboration, en 1996, d'un ensemble de lignes directrices des Nations Unies concernant les transferts internationaux d'armes, et il applique entièrement les principes régissant les transferts d'armes conventionnelles adoptés en 1993 par l'OSCE. Suite à son adoption en juin 1998, le Canada a aussi officiellement endossé le nouveau Code de conduite en matière d'exportation d'armes de l'Union européenne.

Le problème soulevé par certaines catégories d'armes, comme les mines terrestres et les armes légères, fait aussi partie du défi de la gestion des armes classiques. Sur la question des mines terrestres, le Canada peut se réjouir de la conclusion de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, lors de la Conférence d'Ottawa qui s'est tenue du 2 au 4 décembre 1997. Jusqu'ici, plus de 133 États ont signé la Convention. Le 1<sup>er</sup> mars 1999, la Convention est entrée en vigueur en tant qu'instrument juridique international contraignant, après avoir été ratifiée par le nombre requis de 48 États.